

DELIBERATION N° 12/78 : ACHAT D'UNE REMORQUE PODIUM

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, par délibération du 05 Septembre 1977, le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un podium d'occasion auprès de la Société PERNOD, pour la somme de 10 000 Frs TTC.

Il avait été décidé que cette dépense ferait l'objet d'une inscription budgétaire ultérieure.

L'acquisition ayant été réalisée et la mutation de la carte grise faite, il convient de procéder au règlement de cette remorque.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'inscrire à l'article 2150 du budget primitif 1978 la somme de 10 000 Frs destinée au paiement immédiat de la remorque-podium.